



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le onze mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19
Pouvoir : 2
Absents : 6

Date de la convocation : 4 mars 2020

PRÉSENTS : MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, Maurice MILLIASSEAU, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Dominique GAUTHIER représenté par B MASSONNEAU

Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

ABSENTS : PIAULET Christine, BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly

Secrétaire de séance : Maurice MILLIASSEAU

DELIBÉRATION N° 29

RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – PETITE-ENFANCE – APPROBATION

Sous la présidence de Monsieur Bruno MASSONNEAU, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2019 de la PETITE ENFANCE qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

Section de Fonctionnement

Dépenses	672 056,82 €
Recettes	676 352,58 €
Excédent de clôture	4 295,76 €

Section d'Investissement (hors restes à réaliser)

Dépenses	11 165,72 €
Recettes	21 402,35 €
Excédent de clôture	10 236,63 €

Hors de la présence de Madame la Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le compte administratif 2019 de LA PETITE ENFANCE.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

